

DÉLIBÉRATION N° CB 15-05 DU 25 JUIN 2015

relative à l'élection de représentants du Comité de bassin
à la mission d'appui technique de bassin

Le Comité de bassin,

Vu :

- la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 59 ;
- le code de l'environnement, notamment son article D.213-17 ;
- le décret n°2014-846 du 28 juillet 2014 relatif aux missions d'appui technique de bassin ;
- le dossier du Comité de bassin du 25 juin 2015,

DÉLIBÈRE

Article unique

Sont élus représentants du Comité de bassin à la mission d'appui technique de bassin :

- M...GUILLAUME.....
- M...CHAUVET.....
- M...SEIMBILLE.....
- M...LAGRANGE.....

La Secrétaire
du Comité de bassin



Michèle ROUSSEAU

Le Président
du Comité de bassin



François SAUVADET